

APPEL À PROJETS

XI^e Commission mixte permanente Wallonie-Bruxelles-Québec
2019-2021 **Guide pour remplir le formulaire de projet de coopération**

1. PARTENAIRES

Pour respecter les dispositions du Règlement général sur la protection des données, les données de ce paragraphe seront conservées au Département Amérique du Nord de WBI et ne seront pas transmises aux membres des jurys.

Renseignements sur la coordonnatrice ou le coordonnateur de Wallonie-Bruxelles

Organisation : **Écrivez le nom complet de votre organisme. Pour les institutions d'enseignement, spécifiez aussi la faculté, le département, le vice-rectorat, le centre de recherche ou toute autre direction à laquelle vous êtes affiliés.**

Nom, prénom :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Courriel : **Assurez-vous de ne pas faire d'erreur, c'est le moyen de communication que nous privilégions.**

Renseignements sur la coordonnatrice ou le coordonnateur québécois

Organisation : **Écrivez le nom complet de votre organisme. Pour les institutions d'enseignement, spécifiez aussi la faculté, le département, le vice-rectorat, le centre de recherche ou toute autre direction à laquelle vous êtes affiliés.**

Nom, prénom :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Courriel : **Assurez-vous de ne pas faire d'erreur, c'est le moyen de communication que nous privilégions.**

Autre partenaire, s'il y a lieu, en Wallonie-Bruxelles

Organisation :

Nom, prénom :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Autre partenaire, s'il y a lieu, au Québec

Organisation :

Nom, prénom :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

2. PRÉSENTATION DU PROJET

Titre du projet : **Choisissez un titre précis et concis. Le titre devrait contenir tout au plus une vingtaine de mots.**

Prénom, nom et institution de la coordonnatrice ou du coordonnateur du projet en Wallonie-Bruxelles :
Indiquez seulement les informations demandées, n'indiquez pas les coordonnées.

Prénom, nom et institution de la coordonnatrice ou du coordonnateur du projet au Québec :
Indiquez seulement les informations demandées, n'indiquez pas les coordonnées.

Brève description du projet (objectifs généraux) (maximum 100 mots) :
Soyez précis et concis. L'espace pour la description détaillée se trouve plus bas. Cette courte description pourrait être affichée publiquement, elle devrait donc être un résumé représentatif du projet.

Secteurs de la coopération

Veillez cocher UN SEUL secteur d'activité dans lequel s'inscrit votre projet.

Secteurs transversaux

- Numérique
- Environnement et développement durable

Éducation et enjeux de santé et de société

- Intégration d'élèves ayant des besoins particuliers
- Réussite scolaire
- Coopération en enseignement supérieur
- Vieillesse de la population
- Santé et prévention
- Services offerts aux personnes vulnérables
- Prévention de la radicalisation
- Échanges en formation professionnelle
- Insertion socioprofessionnelle

Culture

- Chanson francophone
- Arts de la scène
- Arts numériques et projets multidisciplinaires
- Littérature
- Muséologie et patrimoine

Économie, recherche et innovation

- Aéronautique, aérospatiale
- Logistique
- Science des matériaux
- Sciences de la vie
- Intelligence artificielle
- Industrie 4.0

3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

Décrivez le projet (objectifs précis, activités, apport des partenaires, etc.) et expliquez en quoi il est novateur. (550 mots maximum)

Dans cette section, veuillez élaborer toutes les informations pertinentes concernant votre projet.

Nous évaluerons, entre autres :

- la pertinence des objectifs visés;
- la qualité des équipes;
- la qualité du partenariat;
- les apports spécifiques des partenaires.

Indiquez les activités qui seront réalisées chaque année dans le cadre du projet ainsi que les dates approximatives de réalisation.

Description des activités et étapes de réalisation	Périodes envisagées
Décrivez brièvement l'activité ou l'étape, par exemple :	Sélectionnez la date :
Échange d'informations	Pour indiquer un mois sans préciser de date, vous pouvez sélectionner le 1 ^{er} du mois désiré.
Mission en Belgique (1)	15-octobre 2019
Mission au Québec (1)	15 Février 2020
Mission en Belgique (2)	1 ^{er} Mai 2020
Mission au Québec (2)	1 ^{er} Septembre 2020

Nous évaluerons le réalisme et la qualité du plan de travail.

Décrivez les retombées attendues du projet en fonction des activités accomplies (ex. : retombées scientifiques, économiques ou sociétales et potentiel de récurrence, d'extension ou de réciprocité de la collaboration). (450 mots maximum)

Retombées spécifiques au Québec :

Indiquez ici en quoi les activités prévues engendreront des retombées positives, que ce soit pour le partenaire québécois ou plus largement, pour le Québec.

Retombées spécifiques en Wallonie-Bruxelles :

Indiquez ici en quoi les activités prévues engendreront des retombées positives, que ce soit pour le partenaire wallon ou plus largement, pour Wallonie-Bruxelles.

Retombées communes :

Spécifiez toutes autres retombées d'un point de vue commun. Vous pouvez aussi indiquer ici si des retombées sont prévues ailleurs qu'en Wallonie-Bruxelles et qu'au Québec.

Indiquez les activités de promotion et de diffusion du projet que vous prévoyez réaliser avant, pendant et après son déroulement (publication, publicité, utilisation de logos et d'hyperliens, colloques, conférences, etc.)(200 mots maximum)

Veuillez indiquer toutes activités ou toutes actions prévues qui engendreront de la visibilité pour votre projet. Nous évaluerons la valorisation possible des résultats du projet.

Indiquez, le cas échéant, le potentiel de récurrence, d'extension ou de pérennité de la collaboration

Bien que le financement octroyé soit pour une durée maximale de deux ans, veuillez indiquer si vous prévoyez que le projet pourrait durer plus longtemps.

Pour les projets en économie, recherche et innovation :

Veuillez indiquer le potentiel du partenariat à s'inscrire dans un programme de financement européen ou international, ou dans un réseau international.

4. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET SOURCES DE FINANCEMENT

4.1. Budget à présenter par le partenaire québécois (les montants doivent être en dollars canadiens)

Notez que le soutien financier demandé au ministère des Relations internationales et de la Francophonie doit être conforme aux dépenses admissibles inscrites [sur le site Web de la coopération](#). La demande de soutien financier du partenaire québécois ne peut excéder 5 000 \$ CA par année et 50 % du budget total du projet.

4.1.1. Dépenses prises en charge par votre organisation

Type de dépenses	Montant (\$ CA)
Indiquez toutes dépenses relatives au projet qui sont assumées par votre organisation	
N'indiquez pas les dépenses relatives au fonctionnement régulier de votre organisation sans lien direct avec la réalisation du projet.	
TOTAL	

4.1.2. Montant demandé au ministère des Relations internationales et de la Francophonie

Assurez-vous que les dépenses indiquées ci-dessous respectent les normes du MRIF

Type de dépenses – idéalement, précisez si la dépense aura lieu à la première ou la deuxième année du projet, par exemple :	Montant (CAD)
Frais de mission pour 1 personne (an 1)	2000 \$
Frais de publication (an 1)	750\$
Frais de mission pour 2 personnes (an 2)	4000\$
Frais d'inscription à un colloque (an 2)	750\$
TOTAL	7500\$
TOTAL	

4.1.3. Autres sources de financement (spécifiez)

Type de dépenses	Source	Montant (\$ CA)
Indiquez le type de dépenses.	Indiquez le nom de l'organisme/du programme ou autre	
TOTAL		

Votre organisation a-t-elle déjà reçu une autre subvention pour un projet réalisé dans le cadre de cette coopération ou d'une autre coopération menée par le Ministère ou un autre ministère ou organisme du gouvernement du Québec? Précisez. (200 mots maximum)

Si votre organisation a déjà reçu du financement pour un projet d'une coopération du MRIF ou du gouvernement du Québec, veuillez l'indiquer et ce, même si vous n'étiez pas le coordonnateur dudit projet.

Pour les institutions d'enseignement, veuillez nous indiquer si le coordonnateur du projet pour lequel vous déposez la demande actuelle a déjà bénéficié d'un financement d'une coopération du MRIF ou du gouvernement du Québec.

4.2 Budget à présenter par le partenaire en Wallonie-Bruxelles (les montants doivent être en euros)

Le soutien financier de WBI consiste en l'aide à la mobilité (avion et séjour) pour une semaine à concurrence de 1500 € à justifier. Un maximum de 4 missions peut être octroyé, soit 6 000 € en fonction de l'importance et de l'équilibrage du projet.

Dépenses prises en charge par votre organisation

Type de dépenses	Montant (euros)
Indiquez toutes dépenses relatives au projet qui sont assumées par votre organisation	
TOTAL	

Montant demandé à Wallonie-Bruxelles International

Mobilité et séjour	Montant (euros)
Assurez-vous que les dépenses indiquées ici respectent les normes de WBI	
TOTAL	

Autres sources de financement (spécifiez)

Type de dépenses	Source	Montant (euros)
Indiquez le type de dépenses	Indiquez le nom de l'organisme/du programme ou autre	
TOTAL		

4.3 Expliquez en quoi les contributions financières demandées sont essentielles à la réalisation du projet.

Pour le partenaire de Wallonie-Bruxelles :

Expliquez brièvement pourquoi le projet nécessite l'aide financière de WBI pour se réaliser.

Pour le partenaire du Québec :

Expliquez brièvement pourquoi le projet nécessite l'aide financière du gouvernement du Québec pour se réaliser.

Date : Indiquez à l'aide du sélecteur de date, la date à laquelle le formulaire a été rempli.

Signature du responsable du projet en Wallonie-Bruxelles et signature du responsable de l'organisme en Wallonie-Bruxelles : Vous pouvez procéder à la [signature du PDF avec l'outil électronique](#) ou le faire imprimer, le signer et le numériser. La signature du responsable québécois n'est pas requise

5. DÉPÔT DU DOSSIER ET CLÔTURE DE L'APPEL À PROJETS

Le présent formulaire doit être daté, signé et accompagné de tout document utile et pertinent et envoyé **au plus tard le 4 mars 2019**. Tout dossier soumis après cette date ne sera pas considéré.

Pour la partie Wallonie-Bruxelles :

- par courriel auprès de Didier De Leeuw : d.deleeuw@wbi.be
- 1 exemplaire original signé par l'autorité de votre institution à l'attention de Vinciane Périn, Place Saintelette, 2, 1080 Bruxelles
- Date limite : le **4 mars 2019 23 h 59, heure de Bruxelles**

Pour toute question, vous pouvez écrire à d.deleeuw@wbi.be ou v.perin@wbi.be.

Pour la partie québécoise :

- la fiche synthèse du projet
- le curriculum vitæ du responsable québécois (uniquement pour les projets en recherche et innovation).
- le dossier complet doit être transmis par courriel à l'adresse suivante : quebec.walloniebruxelles@mri.gouv.qc.ca
- Date limite : le **4 mars 2019 à 17 h 59 heure du Québec**

Pour toute question, vous pouvez écrire à quebec.walloniebruxelles@mri.gouv.qc.ca.

Parties à remplir exclusivement par le partenaire québécois (p. 9-10-11) :

Cochez quels aspects des trois orientations de la [Politique internationale du Québec](#) sont concernés par le projet.

ORIENTATION 1 Rendre les Québécoises et les Québécois plus prospères	ORIENTATION 2 Contribuer à un monde plus durable, juste et sécuritaire	ORIENTATION 3 Promouvoir la créativité, la culture, le savoir et la spécificité du Québec
<input type="checkbox"/> Mobilité et jeunesse <input type="checkbox"/> Relations commerciales – Politique commerciale <input type="checkbox"/> Relations commerciales – Internationalisation des entreprises québécoises <input type="checkbox"/> Relations commerciales – Investissements étrangers et centres de décision <input type="checkbox"/> Prospérité responsable	<input type="checkbox"/> Lutte contre les changements climatiques, transition énergétique et environnement <input type="checkbox"/> Affaires nordiques et arctiques <input type="checkbox"/> Solidarité internationale <input type="checkbox"/> Droits et libertés de la personne, démocratie et État de droit <input type="checkbox"/> Sécurité	<input type="checkbox"/> Recherche, innovation et développement du savoir <input type="checkbox"/> Culture <input type="checkbox"/> Langue française

Expliquez.

Expliquez brièvement en quoi votre projet répond aux aspects sélectionnés ci-dessous. Cette question s'applique à tous les projets.

Indiquez au moins un des principes québécois de développement durable pris en considération dans le cadre du projet.

<p align="center">Principes à forte connotation environnementale</p>	<p align="center">Principes à forte connotation sociale</p>	<p align="center">Principes à forte connotation économique</p>
<p>La prise en compte de ces principes vise à favoriser le maintien de l'intégrité de l'environnement et à diminuer l'empreinte écologique du projet.</p> <p>Exemples d'applications possibles : consommation responsable (réduire, réutiliser et recycler), gestion des matières résiduelles, efficacité énergétique, diminution des gaz à effet de serre, réduction de la consommation d'eau, gestion de l'impact environnemental du projet et protection et préservation des composantes du milieu naturel, de la biodiversité et des écosystèmes.</p>	<p>La prise en compte de ces principes vise à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté, à favoriser l'équité et la solidarité sociale et à promouvoir l'action socialement responsable.</p> <p>Exemples d'applications possibles : participation et implication des membres de la collectivité et des personnes en intégration, prise en compte des besoins particuliers de différentes populations dans la conception et la réalisation du projet, et amélioration de la qualité de vie et du cadre de vie.</p>	<p>La prise en compte de ces principes vise à assurer que les activités de production et de création de richesse respectent les personnes ainsi que la capacité de support des écosystèmes.</p> <p>Exemples d'applications possibles : approvisionnement et achats responsables et locaux, éthique des affaires, création d'emploi, biens et services de qualité qui répondent aux besoins, créativité et innovation, diffusion de savoir-faire, d'expériences et de bonnes pratiques et gestion responsable des ressources humaines, financières et matérielles.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Protection de l'environnement <input type="checkbox"/> Prévention <input type="checkbox"/> Précaution <input type="checkbox"/> Préservation de la biodiversité <input type="checkbox"/> Respect de la capacité de support des écosystèmes <input type="checkbox"/> Production et consommation responsables <input type="checkbox"/> Pollueur-payeur 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Santé et qualité de vie <input type="checkbox"/> Équité et solidarité sociales <input type="checkbox"/> Participation et engagement <input type="checkbox"/> Accès au savoir <input type="checkbox"/> Subsidiarité <input type="checkbox"/> Partenariat et coopération intergouvernementale <input type="checkbox"/> Prévention <input type="checkbox"/> Protection du patrimoine culturel <input type="checkbox"/> Production et consommation responsables 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Efficacité économique <input type="checkbox"/> Production et consommation responsables <input type="checkbox"/> Prévention <input type="checkbox"/> Pollueur-payeur <input type="checkbox"/> Internalisation des coûts
<p>Expliquez. Cette question s'applique à tous les projets.</p>		

**Respect de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
(pour les projets dans le secteur de la culture seulement)**

Le gouvernement du Québec a joué un rôle majeur dans le processus ayant mené à l'adoption par l'UNESCO de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le 20 octobre 2005.

La Convention repose sur deux piliers. D'une part, elle reconnaît la double nature, à la fois économique et culturelle, des biens et services culturels et réaffirme le droit des gouvernements d'adopter des politiques et des mesures culturelles sur leur territoire. D'autre part, elle encourage la coopération internationale entre les parties à la Convention. Cette convention reconnaît également le rôle fondamental joué par la société civile dans la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Le gouvernement du Québec souhaite ainsi encourager la participation de la société civile à la mise en œuvre de la Convention.

En quoi votre projet contribue-t-il à l'un ou plusieurs des principes suivants de la Convention?

- Protection et promotion des expressions culturelles :**
 - créer un environnement encourageant les individus et les groupes sociaux à créer, diffuser et distribuer leurs propres expressions culturelles et à y avoir accès;
 - protéger et préserver les expressions culturelles soumises à un risque d'extinction, à une menace grave ou qui nécessitent une sauvegarde urgente;
- Accès équitable :**
 - créer les conditions permettant aux cultures de s'épanouir et d'interagir librement de manière à s'enrichir mutuellement;
- Ouverture et équilibre :**
 - encourager le dialogue entre les cultures afin d'assurer des échanges culturels plus intenses et équilibrés dans le monde en faveur du respect interculturel et d'une culture de la paix;
 - stimuler l'interculturalité afin de développer l'interaction culturelle dans l'esprit de bâtir des passerelles entre les peuples;
- Égale dignité et respect des cultures :**
 - promouvoir le respect de la diversité des expressions culturelles et la prise de conscience de sa valeur aux niveaux local, national et international;
- Développement durable :**
 - réaffirmer l'importance du lien entre culture et développement pour tous les pays, en particulier les pays en développement, et encourager les actions menées aux plans national et international pour que soit reconnue la véritable valeur de ce lien;
- Solidarité et coopération internationales :**
 - renforcer la coopération et la solidarité internationales dans un esprit de partenariat afin, notamment, d'accroître les capacités des pays en développement de protéger et de promouvoir la diversité des expressions culturelles.

Expliquez.

Cette section ne s'applique qu'aux projets en culture.